

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 3 décembre 2021 – 9h30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

- ❖ La séance plénière se tient de manière hybride (présentiel et visioconférence).
- ❖ La Présidente, les membres du Bureau élargi, les auteurs des interpellations et des questions (orales ou d'actualité) sont autorisés en salle ; les autres députés peuvent s'inscrire dans la discussion en distanciel.
- ❖ Pour les débats relatifs aux projets, propositions ou recommandations, les auteurs, les rapporteurs, un orateur mandaté par groupe politique et les députés indépendants peuvent intervenir en présentiel ; les autres députés peuvent s'inscrire dans le débat en distanciel.
- ❖ Les membres du Gouvernement ont le choix d'intervenir en présentiel ou à distance.
- ❖ Dans un souci de préserver la qualité du travail parlementaire, les interventions à distance se font caméra allumée dans un lieu intérieur convenant à une telle prise de parole.

1. Communications

2. Interpellations

- 2.1. de M. Jamal Ikazban adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les 40 ans de la Fédération des Maisons Médicales et la situation des maisons médicales agréées par la Commission communautaire française
- 2.2. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant les suites de la CIM sur la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral
- 2.3. de M. Jonathan de Patoul adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant la précarité menstruelle et l'accès gratuit aux protections menstruelles
- 2.4. de M. Hicham Talhi adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Accueil de la petite enfance, concernant l'accès aux lieux d'accueil de la petite enfance à tarification liée au revenu en Région de Bruxelles-Capitale
- 2.5. de M. David Weytsman adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant la promotion de l'inclusion scolaire à Bruxelles

- 2.6. de M. Ahmed Mouhssin adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les aides individuelles matérielles octroyées par la Commission communautaire française aux personnes inscrites comme étant en situation de handicap après 65 ans
- 2.7. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant l'opportunité de créer des synergies entre les associations actives dans le domaine de la cohésion sociale et les opérateurs de la formation professionnelle

3. Questions orales

- 3.1. de M. Jonathan de Patoul adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant les politiques de prévention et d'accompagnement du trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)
- 3.2. de Mme Véronique Jamoulle adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant l'enquête « sur la capacité des Européens à trouver, à comprendre et à utiliser l'information de santé de base, les options de traitement qui s'offrent à eux et à prendre des décisions éclairées concernant leur propre santé (littératie) »
- 3.3. de Mme Gladys Kazadi adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant le soutien de la Commission communautaire française à la précarité étudiante

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

5. Scrutin secret (en présentiel dans le hall de l'Hémicycle) de 9h30 à 11h45

Remplacement de deux membres démissionnaires du Comité d'accompagnement pour les commissions délibératives (en application de l'article 42^{ter} du Règlement).

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21